
**Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif
tenue le mercredi 1^{er} octobre 2025 à 9 h
salle Peter-McGill, Hôtel de ville**

PRÉSENCES :

Mme Valérie Plante, Mairesse
Mme Émilie Thuillier, Présidente du comité exécutif
Mme Caroline Bourgeois, Vice-présidente du comité exécutif
M. Benoit Dorais, Vice-président du comité exécutif
M. Robert Beaudry, Membre du comité exécutif
Mme Josefina Blanco, Membre du comité exécutif
Mme Gracia Kasoki Katahwa, Membre du comité exécutif
Mme Laurence Lavigne Lalonde, Membre du comité exécutif
Mme Marie-Andrée Mauger, Membre du comité exécutif
Mme Sophie Mauzerolle, Membre du comité exécutif
Mme Magda Popeanu, Membre du comité exécutif
Mme Maja Vodanovic, Membre du comité exécutif

ABSENCES :

Mme Ericka Alneus, Membre du comité exécutif
M. Luc Rabouin, Membre du comité exécutif
M. Alain Vaillancourt, Membre du comité exécutif

AUTRES PRÉSENCES :

M. Benoit Dagenais, Directeur général
M^e Domenico Zambito, Greffier adjoint
M. Mathieu Legault, Chef de division - soutien aux instances
Mme Marianne Giguère, Conseillère associée
M. Alex Norris, Conseiller associé
M. Pierre Lessard-Blais, Conseiller associé
M. François Limoges, Leader de la majorité

Cette séance du comité exécutif est tenue conformément au règlement intérieur de la Ville sur la fixation des séances ordinaires du comité exécutif.

CE25 1795

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du comité exécutif du 1^{er} octobre 2025.

Adopté à l'unanimité.

10.001

CE25 1796

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'exercer l'option de la première prolongation de 12 mois et d'autoriser une dépense additionnelle de 196 550,24 \$, taxes incluses, pour des services d'entretien et de travaux des systèmes de détection des gaz dangereux, pour divers bâtiments de la Ville de Montréal (lots 1 et 2) dans le cadre des contrats accordés à 2547-0956 Québec inc. (Detekta Solutions) (CE22 1979) :
- | <u>Firmes</u> | <u>LOT</u> | <u>Montant (taxes incluses)</u> |
|---|------------|---------------------------------|
| 2547-0956 Québec inc. (Detekta Solutions) | 1 | 121 983,67 \$ |
| 2547-0956 Québec inc. (Detekta Solutions) | 2 | 74 566,57 \$ |
- 2- d'autoriser une dépense de 29 482,54 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.001 1257157014

CE25 1797

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'exercer la première option de prolongation de 12 mois et d'autoriser une dépense additionnelle de 128 743,96 \$, taxes incluses, pour la gestion et le contrôle parasitaire dans les collections vivantes des musées d'Espace pour la vie, dans le cadre du contrat accordé à Boisvert Gestion Parasitaire inc. (CE23 1720);
- 2- d'autoriser une dépense de 12 874,40 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.002 1257947001

CE25 1798

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver un projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue à Archives lesbiennes du Québec, pour une durée de quatre mois, à compter du 1^{er} octobre 2025, le local 287 de la Cité-des-Hospitalières, d'une superficie de 180 pieds carrés, situé au 251, avenue des Pins Ouest, à des fins de bureau et de bibliothèque, pour un loyer total de 868,20 \$, excluant les taxes de vente. Le montant de la subvention immobilière est estimé à 451,80 \$. Le tout, selon les termes et conditions stipulés au projet de bail;

2- d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.003 1255941012

CE25 1799

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier totalisant 230 000 \$, aux organismes ci-après désignés, dans le cadre du Fonds de médiation par les festivals 2025-2027, pour le montant indiqué en regard de chacun d'eux :

Organisme	Festival ou événement	Montant
Festival de films CINEMANIA	Festival de films francophones CINEMANIA	75 000 \$
Festival international du film pour enfants de Montréal	Festival international du film pour enfants de Montréal	40 000 \$
Festival international de la littérature	Au FIL de la parole	40 000 \$
Salon du livre	Lire ensemble, vivre ensemble, en français	75 000 \$

- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.004 1255703013

CE25 1800

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier de 10 000 \$ à l'Institut d'administration publique du Québec pour les Prix d'excellence 2025 et la programmation 2025-2026;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.005 1252988001

CE25 1801

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier de 15 000 \$ au Centre d'expertise et de recherche en infrastructures urbaines, pour le projet de recherche d'outil d'évaluation et de prédiction de conflit entre les arbres et les réseaux pour l'année 2025;

- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.006 1257231012

CE25 1802

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser le Service de l'Espace pour la vie à déposer une demande de subvention auprès du ministère de la Culture et des Communications du Québec dans le cadre de l'appel de projets pour le soutien aux initiatives de commémoration (volet 1) pour le 25^e anniversaire du Jardin des Premières-Nations du Jardin botanique;
- 2- d'autoriser la directrice du Service de l'Espace pour la vie à signer ladite demande, pour et au nom de la Ville de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

30.001 1250348012

CE25 1803

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser le renouvellement, pour une période de trois ans, à compter du 21 décembre 2025, du permis d'achat et d'utilisation de pesticides pour la Ville de Montréal, pour la somme de 138 \$;
- 2- de désigner le directeur du Service de l'environnement à signer, pour et au nom de la Ville de Montréal, tout document nécessaire au ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs en vertu de la *Loi sur les pesticides*;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.002 1258066001

CE25 1804

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser une dépense estimée à 206,96 \$ relativement à la participation de M. Benoit Dorais, vice-président du comité exécutif, responsable des finances, de l'habitation, de la stratégie immobilière, de l'évaluation foncière et des affaires juridiques et maire de l'arrondissement du Sud-Ouest, à la conférence de l'Institut de développement urbain du Québec sur les défis de l'abordabilité en habitation qui se tiendra à Montréal le 7 octobre 2025;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.003 1258545001

CE25 1805

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de renouveler le mandat de Gabriel Morin à titre de fiduciaire au sein des différentes commissions de régime de retraite de la Ville de Montréal, pour la période indiquée en regard de chacune d'elles à compter du 1^{er} octobre 2025, à savoir :

- Commission du régime de retraite des cadres de la Ville de Montréal, pour une durée de trois ans, à compter du 1^{er} octobre 2025;
- Commission du régime de retraite des pompiers de la Ville de Montréal, pour une durée de trois ans, à compter du 1^{er} octobre 2025.

Adopté à l'unanimité.

30.004 1253376006

CE25 1806

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser un budget additionnel de 2 506 564 \$ de dépenses équivalent au revenu additionnel au Service de police de la Ville de Montréal, pour 2025, provenant du ministère de la Sécurité publique permettant de transformer les produits de la criminalité en leviers d'action concrets pour renforcer la sécurité publique;
- 2- d'imputer ce revenu et cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.005 1256716006

CE25 1807

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser la réception d'une somme de 68 927 \$, dont 63 000 \$ provenant d'une contribution financière de la Société des Amis du Jardin botanique et de 5 927 \$, provenant des revenus d'inscriptions perçus par Les Amis pour les Jardins-jeunes, pour la réalisation de plusieurs projets au Jardin botanique;
- 2- d'autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses de 63 000 \$, couvert par la contribution de la Société des Amis du Jardin botanique;
- 3- d'autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses de 5 927 \$, équivalent aux revenus d'inscriptions perçus par Les Amis pour les Jardins-jeunes, conformément à la convention de service avec cet organisme;
- 4- d'imputer ce revenu et cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.006 1256010002

CE25 1808

Vu la résolution CA25 27 0213 du conseil d'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve en date du 8 septembre 2025;

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser un virement budgétaire de 195 214,53 \$, net de ristournes, en provenance du Service de la gestion et de la planification des immeubles, vers l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, pour le projet de la mise aux normes de la rampe, de l'issue du débarcadère et de travaux divers à la Maison de la culture Mercier et à la bibliothèque Mercier, dans le cadre du Programme d'accessibilité universelle;
- 2- d'autoriser la dépense de 195 214,53 \$, net de ristournes, au Programme décennal d'immobilisations (PDI) du Service de la gestion et de la planification des immeubles;
- 3- d'imputer cette somme conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.007 1258201003

CE25 1809

Vu la résolution CA25 13 0252 du conseil d'arrondissement de Saint-Léonard en date du 19 septembre 2025;

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser un virement budgétaire de 361 024,66 \$, taxes incluses, à l'arrondissement de Saint-Léonard, pour le projet de décarbonation du Complexe aquatique de Saint-Léonard, dans le cadre du Programme de protection des bâtiments de compétence locale du Service de la gestion et de la planification des immeubles;
- 2- d'autoriser un virement budgétaire de 1 100 455,90 \$, taxes incluses, à l'arrondissement de Saint-Léonard, pour le projet de décarbonation du Complexe aquatique de Saint-Léonard, dans le cadre du Programme d'économie verte - décarbonation des immeubles municipaux du Service de la gestion et de la planification des immeubles;
- 3- d'imputer ces sommes conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.008 1253574008

CE25 1810

Vu la résolution CA25 20 0389 du conseil d'arrondissement de LaSalle en date du 8 septembre 2025;

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser un virement budgétaire de 89 979,44 \$, taxes incluses, en provenance du Programme de protection des immeubles de compétence locale - volet maintien d'actifs, vers l'arrondissement de LaSalle, pour des travaux de réfection de la toiture ainsi que le changement du plafond suspendu du chalet Ménard;
- 2- d'imputer cette somme conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.009 1250269007

CE25 1811

Vu la résolution CA25 25 0237 du conseil d'arrondissement du Plateau-Mont-Royal en date du 2 septembre 2025;

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'abroger la résolution CE25 1762;
- 2- d'accepter la demande d'indemnisation du Service de la gestion et de la planification des immeubles pour une somme de 80 242,45 \$, taxes incluses, pour le nettoyage après sinistre, la plomberie et les autres travaux requis à la suite du dégât d'eau survenu au Centre de loisirs multiethnique Saint-Louis, le 26 février 2025;

- 3- d'accepter la demande d'indemnisation de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal pour une somme de 35 167,98 \$, taxes incluses, pour l'achat et l'installation de portes mobiles, requises à la suite du dégât d'eau survenu au Centre de loisirs multiethnique Saint-Louis, le 26 février 2025;
- 4- d'autoriser les virements budgétaires totalisant 105 385,11 \$, taxes nettes, en provenance du fonds d'auto-assurance de la Ville de Montréal vers le Service de la gestion et de la planification des immeubles et vers l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.010 1257771001

CE25 1812

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de ratifier l'institution d'une action en justice en injonction permanente contre La compagnie d'investissement les Cours du Roi dans le dossier portant le numéro de cour 500-17-133680-259 à la suite du refus de cette dernière de remettre une lettre de garantie bancaire à la Ville après la signature d'une modification de l'acte de vente signée le 7 avril 2022, pour lequel une inscription partielle en faux est également demandée.

Adopté à l'unanimité.

30.011 1258961002

CE25 1813

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver le règlement hors cour du dossier d'expropriation dans lequel le ministère des Transports et de la Mobilité durable acquiert les lots 1 180 650, 1 284 354, 1 284 355 et le lot 1 542 974 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, ayant été la propriété de la Ville de Montréal et offre à titre d'indemnité, la réinstallation de la Caserne 20 sur le lot 3 630 356 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dont l'adresse civique est le 920, rue Saint-Urbain;
- 2- d'approuver et d'autoriser le greffier de la Ville à signer le projet d'acte par lequel la Ville de Montréal acquiert de la Société du Palais des Congrès de Montréal un immeuble constitué du lot 3 630 356 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, portant le numéro 920, rue Saint-Urbain, dans l'arrondissement de Ville-Marie, à des fins de caserne et à titre de paiement d'une indemnité totale de l'expropriation précitée, sujet aux taxes applicables, le cas échéant, conditionnellement à l'obtention au préalable du décret gouvernemental requis et à la signature au préalable de l'acte de cession entre le gouvernement du Québec à la Société du Palais des Congrès et de la servitude de drainage, lesdits projets d'actes devant, de l'avis du Service des affaires juridiques, être substantiellement conformes à ceux soumis au présent dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.012 1250326002

CE25 1814

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Attendu le non-respect des clauses contractuelles du fournisseur Universal protection service of Canada corporation;

Attendu les motifs exposés au dossier décisionnel;

Il est

RÉSOLU :

d'approuver, conformément à la résolution CG20 0619 et au pouvoir délégué dans le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération au comité exécutif en matière d'évaluation de rendement (RCG 15-075), l'évaluation de rendement insatisfaisant du fournisseur Universal protection service of Canada corporation réalisée par la Direction de la sécurité, dans le cadre du contrat pour des services de gardiennage et tous les services connexes aux installations du Service de police de la Ville de Montréal (CG23 0514) et d'inscrire sur la liste des firmes à rendement insatisfaisant pour une période de deux ans, à compter de la date 1^{er} octobre 2025 pour les motifs exposés au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.013 1258089004

CE25 1815

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver les initiatives culturelles décrites au dossier décisionnel;
- 2- d'autoriser l'occupation du domaine public du 2 octobre au 6 décembre 2025.

Adopté à l'unanimité.

40.001 1255703017

CE25 1816

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser l'organisme Salon Daomé, enregistré au numéro 1164208085, à accueillir la clientèle et à servir des boissons alcoolisées jusqu'à 6 h, le 3 octobre 2025 dans le cadre de l'événement culturel qu'il organise;
- 2- d'autoriser l'organisme Le Newspeak, enregistré au numéro 1170605282, à accueillir la clientèle et à servir des boissons alcoolisées jusqu'à 7 h, le 1^{er} novembre 2025 et jusqu'à 6 h, les 13, 18 et 19 octobre 2025 et 4 avril 2026 dans le cadre des événements culturels qu'il organise;
- 3- d'autoriser l'organisme Quai des Brumes, enregistré au numéro 1143546266, à accueillir la clientèle et à servir des boissons alcoolisées jusqu'à 5 h, le 1^{er} novembre 2025 dans le cadre de l'événement culturel qu'il organise;

- 4- d'autoriser l'organisme Récolte locale Montréal, enregistré au numéro 1175210856, à accueillir la clientèle et à servir des boissons alcoolisées jusqu'à 8 h, le 1^{er} novembre 2025 et jusqu'à 6 h, le 2 novembre dans le cadre de l'événement culturel qu'il organise au Centre Communautaire et Culturel Chinois de Montréal;
- 5- d'autoriser l'organisme Exposé Noir, enregistré au numéro 1173510497, à accueillir la clientèle et à servir des boissons alcoolisées jusqu'à 8 h, le 2 novembre 2025 dans le cadre de l'événement qu'il organise au Grand Quai du Port de Montréal;
- 6- d'autoriser l'organisme MTélus, enregistré au numéro 3375080283, à accueillir la clientèle et à servir des boissons alcoolisées jusqu'à 5 h, le 15 novembre 2025 dans le cadre de l'événement culturel qu'il accueille.

Adopté à l'unanimité.

40.002 1258994019

CE25 1817

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver la conformité au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal du Règlement RCM-60A-22 modifiant le Règlement de zonage RCM-60A-2015, le Règlement sur le lotissement RCM-60B-2015 et le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale RCM-60I-2024, adopté le 14 juillet 2025 par le conseil municipal de la Cité de Dorval;
- 2- d'autoriser le greffier de la Ville à délivrer un certificat de conformité à son égard et à transmettre une copie certifiée conforme du certificat à la Cité de Dorval.

Adopté à l'unanimité.

40.003 1250136006

CE25 1818

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver la conformité au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal du Règlement 1632, adopté le 7 juillet 2025 par le conseil municipal de la Ville de Westmount;
- 2- d'autoriser le greffier de la Ville à délivrer un certificat de conformité à son égard et à transmettre une copie certifiée conforme du certificat à la Ville de Westmount.

Adopté à l'unanimité.

40.004 1250136005

CE25 1819

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver la conformité au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal du Règlement 1443-3, adopté le 15 juillet 2025 par le conseil municipal de la Ville de Mont-Royal;
- 2- d'autoriser le greffier de la Ville à délivrer un certificat de conformité à son égard et à transmettre une copie certifiée conforme du certificat à la Ville de Mont-Royal.

Adopté à l'unanimité.

40.005 1250136008

CE25 1820

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver la conformité au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal du Règlement 1441-21, adopté le 15 juillet 2025 par le conseil municipal de la Ville de Mont-Royal;
- 2- d'autoriser le greffier de la Ville à délivrer un certificat de conformité à son égard et à transmettre une copie certifiée conforme du certificat à la Ville de Mont-Royal.

Adopté à l'unanimité.

40.006 1250136007

CE25 1821

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver la conformité au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal de la résolution 2025-429, adoptée le 12 août 2025 par le conseil municipal de la Ville de Pointe-Claire;
- 2- d'autoriser le greffier de la Ville à délivrer un certificat de conformité à son égard et à transmettre une copie certifiée conforme du certificat à la Ville de Pointe-Claire.

Adopté à l'unanimité.

40.007 1250136009

CE25 1822

Il est

RÉSOLU :

de prendre acte du rapport des décisions déléguées rendues par un fonctionnaire de niveau A du Service de la stratégie immobilière, relatif aux contrats de location et d'aliénation d'immeubles conclus du 1^{er} au 31 mai 2025, conformément au Règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCE 02-004) et de l'article 26 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4).

Adopté à l'unanimité.

60.001 1256825011

Levée de la séance à 9 h 11.

70.001

Les résolutions CE25 1795 à CE25 1822 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Émilie Thuillier
Présidente du comité exécutif

Domenico Zambito
Greffier adjoint